



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Nos ateliers étant fermés jeudi, jour de l'Ascension, l'Écho saumurois ne paraîtra pas.

Chronique Politique.

Plusieurs journaux et correspondances étrangères annoncent que le gouvernement français aurait résolu d'envoyer de nouvelles troupes dans l'Etat pontifical. Cette nouvelle, telle qu'elle est présentée, n'a aucun fondement. Si des troupes étaient envoyées à Rome, ce ne serait que pour remplacer celles qui en reviendraient.

Une dépêche de Rome apporte une nouvelle bien inattendue. S. Em. le cardinal d'Andrea, qui venait d'obtenir l'autorisation du souverain pontife de se rendre aux Eaux-Bonnes pour y suivre un traitement minéral, est mort subitement à Rome, dans la nuit du 14 au 15 mai. Les événements qui ont marqué les dernières années de ce prince de l'Eglise; sa résistance au saint-siège et son exil volontaire, la grande situation que son nom, son talent et sa fortune lui avaient faite; les hautes destinées auxquelles ses partisans se plaisaient à le croire appelé; sa soumission, l'existence retirée à laquelle il paraissait s'être condamné depuis son retour à Rome, et cette mort soudaine au moment où il venait d'être autorisé par Pie IX à entreprendre un nouveau voyage, toutes ces circonstances donnent à la vie du cardinal d'Andrea un caractère particulier et un intérêt douloureux.

Une nouvelle importante nous arrive de New-York. Contrairement à l'opinion qui semblait avoir prévalu partout, M. Johnson a été acquitté, ou du moins il ne s'est pas rencontré un nombre de voix suffisant pour entraîner sa déchéance aux termes de la Constitution américaine.

M. Johnson, bien qu'ayant eu contre lui, dans un premier vote, une majorité de 35 voix contre 19, conserve donc le pouvoir. Reste, il est vrai, le vote sur d'autres chefs de l'accusation; mais du texte de la dépêche, il semble résulter que le Sénat, en s'ajournant au 26, les a abandonnés.

C'est là un événement d'une haute portée et qui aura, tout d'abord, une grande influence sur la marche de la campagne présidentielle.

Voici la suite des documents relatifs au conflit qui s'est élevé entre l'archevêque d'Alger et le gouverneur-général de l'Algérie :

Lettre du gouverneur-général de l'Algérie à Mgr l'archevêque d'Alger.

Quartier-général d'Alger, le 21 avril 1868.

Monseigneur,

Lorsqu'au mois de décembre 1866, M. le garde des sceaux fit connaître que l'Empereur avait l'intention de vous appeler à l'archevêché d'Alger, vous avez bien voulu me dire que vous accepteriez très-volontiers cette position où vous vous croyiez appelé à remplir une mission providentielle.

Comme je ne m'expliquais qu'imparfaitement le sens que vous attachiez à ce mot de

mission, je vous demandai si vous vouliez parler de la conversion des musulmans au christianisme.

Votre réponse fut qu'ayant longtemps habité l'Orient, vous aviez la conviction que ce n'était pas par des prédications, encore moins par la force, qu'on pouvait arriver à ce résultat; que la mission dont vous vouliez parler n'avait d'autre but que d'attirer en Algérie de bons cultivateurs, animés de sentiments religieux. Je ne pus, dès lors, que vous donner l'assurance de tout mon concours pour cette œuvre de colonisation.

Depuis cette époque, vos idées au sujet de la conversion des musulmans semblent s'être profondément modifiées, ainsi que le prouvent divers articles publiés dans l'Écho de Notre-Dame d'Afrique. J'aurais pu fermer les yeux, si vous vous étiez borné à manifester vos nouvelles tendances dans cette publication spéciale, que je pouvais considérer comme destinée seulement aux fidèles de votre diocèse. Je comprenais, jusqu'à un certain point, que pour les besoins de la cause et pour vous procurer les sommes nécessaires à la création et à l'entretien de vos établissements hospitaliers, vous ayez cru pouvoir assombrir le tableau et représenter la situation de l'Algérie comme plus fâcheuse qu'elle n'est réellement, sans même vous préoccuper des embarras que pourraient causer au gouvernement des assertions exagérées, qui étaient d'autant plus graves qu'elles portaient de plus haut.

Mais je lis aujourd'hui dans les journaux la lettre pastorale que vous avez publiée le 6 de ce mois, et j'y trouve des opinions telles que je crois devoir, comme gouverneur-général,

protester immédiatement au nom du gouvernement.

Après avoir fait le récit détaillé de quelques faits déplorables qui se sont passés en Algérie, vous ajoutez : « L'absence complète de sens moral, qui est le propre de cette malheureuse race déchue, favorise, sans contredit, la multiplication de ces forfaits. »

Permettez-moi, monseigneur, de vous faire d'abord une simple observation. Est-il juste de mettre sur le compte de la religion musulmane des horreurs commises par quelques individus qui professent cette religion? Quant à moi, je préfère me ranger à l'opinion des docteurs qui ont étudié les maladies qui se manifestent à la suite des disettes; ils attribuent les cas d'anthropophagie que l'on a eu malheureusement à constater pendant ces sortes de crises à des transports au cerveau, qui frappent parfois les individus épuisés par la privation et leur enlève leur libre arbitre.

Vous reconnaissez sans doute avec moi que l'Irlande est un des pays les plus religieux qu'il y ait au monde. Il s'y est cependant produit, pendant la dernière famine, des cas d'anthropophagie, comme dans ce moment en Algérie.

Vous terminez votre lettre par cette phrase : « Il faut que la France lui donne (au peuple musulman), je me trompe, lui laisse donner l'Évangile ou qu'elle le chasse dans les déserts, loin du monde civilisé. »

Comme représentant du pouvoir, je vous déclare que l'Empereur et son gouvernement repoussent hautement toute idée de refouler dans le désert les populations indigènes dont la France s'est engagée par des traités à res-

FEUILLETON.

7

LE FROTTEUR DE LOUIS XV,

NOUVELLE HISTORIQUE,

Par M. E.-M. de LYDEN.

(Suite.)

Barnabé avait accepté de partager les ressources de Laurent, attendu que le pauvre bossu n'avait que de bien faibles économies bien vite épuisées.

Laurent avait absorbé en frais de toutes sortes la plus grande partie de son modeste héritage, et il devenait indispensable aux trois amis de prendre du repos.

Barnabé retourna auprès de Mme Boucheman avec Bonbourru.

Laurent, qui n'avait pu quitter son poste que sous la condition d'un prompt retour, avait dépassé de beaucoup son congé. Sa place avait été donnée à un autre; il dut rester à Paris jusqu'à ce qu'un de ses camarades partit.

Il reprit donc, comme il put, son métier de frotteur, n'espérant plus qu'en Dieu, car à la cour le zèle qu'on avait déployé pour retrouver Perle-Blanche s'était peu à peu ralenti, puis refroidi tout-à-fait.

Les événements politiques, les luttes à l'étranger, les

intrigues diplomatiques et par-dessus tout l'insouciance et l'égoïsme de Louis le Bien-Aimé, avaient effacé de l'esprit du roi et de la marquise tout souvenir de cette aventure.

Le lieutenant de police avait suspendu ses recherches du moment qu'on ne le pressait plus, et les plus chauds défenseurs de la morale outragée, vaincus par Mme de Pompadour, disgraciés par le roi, ne songeaient plus qu'à se faire pardonner leur maladresse.

Quant au chevalier de Bellac, il était toujours en prison parfaitement oublié.

Laurent était un Français de la vieille roche, fanatique de son roi, ne jurant que par lui et dévoué au trône de droit divin jusqu'à la mort.

Aveugle dans sa vénération pour le roi, il n'avait jamais cru que Louis XV eût jeté les yeux sur sa fiancée, et quand le chevalier s'était exprimé dans ce sens, il avait repoussé cette accusation de toutes ses forces.

Le concours que les gens du roi lui avaient prêté dans cette douloureuse circonstance le confirmait dans la conviction de l'innocence de son prince.

Cependant le temps s'écoulait. Le frotteur avait repris ses fonctions. Chaque dimanche Barnabé faisait le voyage de Versailles pour venir parler de Perle-Blanche à Laurent et l'informer s'il n'avait rien découvert.

Bonbourru était toujours de la fête et la pauvre bête semblait partager leur tristesse.

On était arrivé ainsi au 23 août, avant-veille de la Saint-Louis, fête patronale de Versailles, fête de Sa Majesté.

VII.

Ils n'étaient pas contents les Français de 1758, et entre nous ce n'était pas sans raison.

Après la défaite de Rosbach était venue la retraite honteuse de Dusseldorf. En un mois nous avions perdu la Westphalie, le Hanovre, la Hesse, sans avoir donné ni essayé de donner un combat, quoiqu'on eût des forces supérieures à celles de l'ennemi, moins, il est vrai, par la faute de l'inhabile général, le comte de Clermont, que par celle de ses officiers, aussi frivoles qu'indisciplinés.

Une autre retraite aussi entachée de lâcheté et effectuée à Crevelt avait livré tous les bords du Rhin aux ennemis.

Notre escadre avait été mise en déroute par la flotte anglaise à l'île d'Aix.

Une seconde flotte anglaise, n'ayant pas osé attaquer Saint-Malo, avait détruit Saint-Servan avec deux vaisseaux et quatre-vingts bâtiments de commerce qui se trouvaient dans ce port.

Une troisième flotte anglaise avait pris et pillé Cherbourg, détruit le port, les bassins et vingt-sept bâtiments.

Saint-Cast avait été dévasté par douze mille Anglais.

Le Sénégal avait été occupé par nos ennemis qui avaient, de plus, successivement pris les principaux forts du Canada malgré notre résistance héroïque et menaçaient tous nos autres établissements.

Tout nous accablait à la fois; aussi le mécontentement était-il général et de sourdes conspirations s'ourdissaient contre la favorite et le roi.

Ces conspirations prenaient naissance jusque sur les marches du trône, dans le palais même.

Ces complots avaient servi de prétextes à plusieurs intrigants pour échafauder leur fortune.

Mais depuis les prétendus guets-apens du garde Latude et de ses obscurs imitateurs, la police se montrait d'une grande sévérité pour les révélations de cette espèce.

Tous ceux qui se présentaient pour sauver le roi étaient éconduits par les exempts et incarcérés s'ils persistaient à vouloir approcher le lieutenant de police.

Il advint que, le jeudi 24 août vers le midi, on vit arriver, pâle, défait, dans un état d'émotion vraiment extraordinaire, un homme du peuple qui, sans dire son nom, sans faire connaître le motif qui le poussait, demanda à parler sur l'heure au lieutenant-général.

On finit alors à midi, et à moins d'un ordre du roi ou de Mme de Pompadour, les valets n'eussent pas osé déranger le magistrat préposé à la sûreté de l'Etat.

pecter la religion et la propriété, et dont les droits sont garantis par des lois. Non-seulement le gouvernement repousse cette idée de refoulement, mais il fait tous ses efforts pour arriver à fusionner les races et à former un jour un seul peuple.

Quel effet va produire votre lettre qui aura certainement un grand retentissement? La France entière s'était émue de votre pensée de charité et avait répondu à votre appel; les musulmans bénissaient la main qui s'ouvrait pour recueillir les enfants et panser leurs blessures. Mais quand les indigènes vont apprendre par la voie des journaux que vous voulez les forcer à renoncer à leur religion, ou à quitter leur pays, ne vont-ils pas se méfier même de la charité que vous faites? Ne pourront-ils pas dire que vous voulez profiter de l'état de détresse où ils se trouvent, pour leur faire acheter, par le sacrifice de leur religion, le pain que vous leur donnez? Ce n'est pas tout: avez-vous bien réfléchi aux graves conséquences que peut avoir votre proposition de mettre un peuple dans cette double alternative de changer de religion ou de quitter son pays? Si la justice et l'humanité ne nous défendaient point d'avoir recours à de pareilles mesures, la prudence seule devrait nous l'interdire.

Quoi qu'il en soit, l'idée que vous avez émise de refouler les indigènes dans le désert a eu pour résultat de rallier à vous tous ceux qui, en Algérie, sont le plus opposés aux principes posés par l'Empereur, dans sa lettre du 20 juin 1865, au gouverneur-général de l'Algérie. Comment expliquer autrement la proposition qu'on s'est cru autorisé à vous faire de vous mettre à la tête d'une démonstration récente auprès d'un député de l'extrême-gauche? Votre Grandeur a refusé, je le sais; mais son nom, mis depuis en avant dans les journaux comme un drapeau, au sujet d'une nouvelle démonstration, prouve que cette opposition croit pouvoir compter sur le concours de l'archevêque d'Alger. Tout ce qui est hostile au gouvernement a été très-heureux de voir qu'un personnage haut placé, et qui, par le caractère spécial dont il est revêtu, est en dehors des lois communes, manifestât une opinion qu'aucune autre personne n'aurait osé exprimer, dans la certitude où il eût été de tomber immédiatement sous le coup de la loi, pour excitation à la haine entre les citoyens. Vous ne devez pas ignorer, en effet, qu'aujourd'hui un certain nombre de musulmans naturalisés sont, non-seulement français, comme tous leurs compatriotes, mais encore citoyens français.

Dans cet état de choses, vous trouverez naturel que j'aie adressé votre lettre pastorale du 6 avril au gouvernement de l'Empereur, en lui demandant de vous faire connaître, avec plus d'autorité que je ne pourrais le faire moi-même, sa manière de voir sur les idées que

vous avez émises.

Malgré ces observations, Votre Grandeur peut compter qu'elle trouvera toujours de ma part, comme elle a trouvé jusqu'à présent, un concours empressé pour toutes les œuvres que la charité lui inspirera.

Veillez agréer,

Monseigneur,
l'assurance de ma haute considération,
Signé : Maréchal DE MAC-MAHON.

II.

Réponse de Mgr l'archevêque d'Alger
à M. le maréchal de Mac-Mahon.

Alger, le 23 avril 1868.

Monsieur le maréchal,

J'étais occupé des soins nombreux que me donnent les orphelins, les veuves indigènes, l'hospice que je prépare pour les vieillards européens de la province d'Alger, lorsque j'ai reçu votre lettre datée d'avant-hier.

J'ai dû en relire, à plusieurs reprises, l'adresse et la signature pour bien me convaincre qu'elle était adressée à un évêque par le gouverneur d'un pays chrétien.

En regrettant, monsieur le maréchal, l'absence d'une courtoisie à laquelle on m'avait partout accoutumé, je ne me permettrai pas d'imiter Votre Excellence, je me souviendrai qu'elle est ici le représentant du souverain dont je suis le sujet, et auquel je dois tout mon dévouement et tout mon respect, et que je suis moi-même le représentant du Dieu de la charité et de la paix.

Je ne m'arrêterai donc pas à relever des insinuations doublement blessantes, et par le fond des choses et par leur expression.

Mieux que personne, en effet, Votre Excellence sait que les chiffres donnés par moi sur la mortalité des Arabes en Algérie, durant les six derniers mois de l'année écoulée, non-seulement n'étaient pas exagérés, mais encore, et quoique vous les ayez fait officiellement démentir ici, étaient au-dessous de la réalité (1).

(1) Voici, en effet, ce que je disais dans ma première lettre qui a dévoilé à la France notre vraie situation: « C'est ainsi que sont morts (les Arabes) du choléra durant cet été; c'est ainsi qu'ils meurent maintenant de faim, littéralement fauchés par ces fléaux, comme la moisson par la main du moissonneur. Des calculs qui ne sont pas exagérés font monter jusqu'à plus de cent mille le nombre des victimes dans ces six derniers mois. »

Le *Moniteur de l'Algérie* a démenti ce chiffre de cent mille morts, et personne à Alger ne s'est mépris sur les intentions du journal officiel; seul j'ai gardé le silence, sachant bien que je ne tarderais pas à être justifié par la force même et la logique des événements, et en effet, le 20 mars 1868, dans son rapport au Corps-Législatif, M. le général de division Allard disait: « Le choléra seul a fait en Algérie, en 1867, 89,575 victimes, dont 2,684 parmi les Européens et 86,591 parmi les indigènes; la famine et les privations de toutes sortes ont, malgré les efforts et le dévouement de tous,

Mieux que personne, vous savez que je n'ai parlé que pour obéir à ma conscience, qu'en parlant je n'ai pas tout dit, et que je me tais enfin, quelquefois, précisément pour ne pas créer, dans des circonstances déjà si douloureuses, d'embarras nouveaux à votre gouvernement.

Mieux que personne, vous savez qu'en parlant des meurtres et des actes répétés d'anthropophagie qui épouvantent notre colonie, je ne pouvais, moi évêque, leur donner l'excuse que m'indique Votre Excellence.

M'engager, avec l'autorité de votre parole, à expliquer, par un transport au cerveau qui enlève le libre arbitre, comme le font des médecins matérialistes, les assassinats dont j'ai parlé, c'est-à-dire des assassinats prémédités et renouvelés en commun sur sept personnes différentes et à des intervalles de plusieurs semaines, c'est vouloir légitimer et encourager tous les crimes, et achever de répandre la terreur parmi nos colons, en donnant aux assassins arabes une audace nouvelle.

Mieux que personne, monsieur le maréchal, vous savez qu'en écrivant cette phrase, que je maintiens et que je répète ici avec une force nouvelle: « Il faut que la France lui donne (au peuple arabe), je me trompe, lui laisse donner l'Evangile, ou qu'elle le chasse dans les déserts, loin du monde civilisé », vous savez qu'en écrivant cette phrase je n'ai eu qu'un seul but, celui de prouver par l'absurde, c'est-à-dire par l'impossibilité matérielle, morale, d'accomplir la seconde de ces deux choses, la nécessité, après la navrante expérience que nous venons de faire, d'accorder enfin la première, de nous donner, non pas l'usage de la force dont nous ne voulons à aucun degré, mais la liberté de l'apostolat, et par là j'entends la liberté de la charité, la liberté du dévouement, la liberté de la mort, puisqu'on nous en menace sans cesse pour le jour où nous irions seuls, désarmés, au milieu des Arabes.

Et les actes ici donnent à mes paroles un commentaire autrement éloquent que tous les discours. Dites-moi, monsieur le maréchal, en ce moment qui attire les Arabes près de lui, malgré les dangers de leur voisinage? qui les accueille dans ses asiles, dans ses séminaires, dans sa propre maison? qui les soigne? qui donne un refuge à leurs veuves et à leurs enfants? qui sacrifie pour eux la vie de ses prêtres et de ses religieuses?

Et, au contraire, qui les refoule, comme des troupeaux humains, loin des regards européens, sur leurs montagnes et dans leurs forêts, sous quelle nécessité impérieuse, dans

causé dans les trois derniers mois de l'automne 1867 et surtout dans le mois de janvier 1868, un nombre de décès qui, comparé à celui de la même période de 1866 à 1867, présente un excédant de 20,000. » J'avais dit 100,000 morts, on m'avait démenti, et on en avait officiellement 106,000.

quelles conditions et avec quels résultats, hélas! Vous le savez et je le sais aussi.

Mieux que personne, vous savez ce que valent ces odieuses insinuations, que Votre Excellence ne craint pas de renouveler à la suite d'une presse antichrétienne: que je veux faire payer par le sacrifice de leur religion, à ces pauvres Arabes, le pain que leur distribue par mes mains la charité catholique.

Non, monsieur le maréchal, il n'en va pas, il n'en ira pas ainsi de la part d'un évêque, je n'ai pas dit ni laissé dire un mot dans ce sens aux Arabes que je secours. Je n'ai pas voulu et je l'ai déclaré hautement, qu'un seul des douze cents enfants recueillis par moi fût baptisé autrement qu'au moment de la mort, et encore, au moment de la mort, je ne l'ai permis que pour ceux-là qui n'avaient pas l'âge de la raison.

J'ai voulu, je veux qu'ils conservent, à cet égard, toute leur liberté, et s'ils préfèrent rester mahométans, lorsqu'ils seront en âge de prendre une décision raisonnée, je ne leur en continuerai pas moins mon dévouement et mon appui paternels.

Je leur apprendrai, il est vrai, qu'il est mieux de s'aider soi-même par le travail contre les coups de la fortune, que de s'endormir dans la mort, en invoquant le destin; qu'il est mieux d'avoir une famille que de vivre sous prétexte de divorce ou de polygamie dans une perpétuelle et honteuse débauche; qu'il est mieux d'aimer et d'aider tous les hommes, à quelle race qu'ils appartiennent, que de tuer les chiens de chrétiens; que la France et son Empereur sont plus grands aux yeux des hommes et aux yeux de Dieu que la Turquie et son sultan.

Voilà ce que je leur apprendrai. Quel est celui qui oserait y trouver à redire?

(La suite au prochain numéro.)

Pour les articles non signés: P. GODER.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal de Paris*:

« Le bruit court qu'il serait de nouvelle question de faire les élections générales en octobre prochain. Ce projet serait la conséquence du maintien de M. de Saint-Paul au ministère de l'intérieur. L'honorable directeur général passe, aux yeux des personnes qui occupent actuellement le pouvoir, pour l'homme le plus capable de faire ce qu'on appelle de bonnes élections, et les personnes dont il s'agit, comptant sur un succès, désireraient naturellement avoir ce succès le plus tôt possible. »

— L'archevêque d'Alger, qui est arrivé à Paris, est descendu chez les pères Lazaristes de la rue de Sèvres.

— Voici une nouvelle qui, partie de la sphère scientifique, est destinée à faire événement dans la sphère mondaine:

prochant de près Sa Majesté; leur conversation ne me laisse aucun doute à ce sujet. Quant à les reconnaître à la voix, j'en suis aussi certain.

L'air de conviction et de vérité du frotteur, son émotion profonde, firent passer la confiance dans l'âme de Bertin de Bellisle; cependant il voulut encore interroger Laurent.

— Vous êtes bien sûr, lui dit-il, bien sûr d'avoir entendu ce que vous venez de m'apprendre?

— J'en suis sûr.

— Réfléchissez-y. Voyez bien. Si vous n'étiez poussé que par la cupidité ou le désir de voir encore la police s'occuper de votre fiancée, à inventer une aussi monstrueuse fable, vous pourriez payer cher une telle imprudence.

— J'ai entendu.

— Rappelez-vous Latude!

— Latude était un fourbe, un ambitieux, il fut cruellement puni, mais puni justement. Vous me mettriez à la question, que je ne dirais pas autrement. J'ai entendu ce que je rapporte. Retenez-moi jusqu'à ce que vous en soyez certain... J'offre ma vie de bon cœur en garantie de la vérité de mes paroles.

— Allons! c'est assez, je vous crois! Vous allez partir avec moi pour Versailles.

(La suite au prochain numéro.)

Ils renvoyèrent donc notre homme, ou du moins ils essayèrent de lui faire quitter la place; mais c'était un gaillard aussi robuste qu'entêté, il résista de toutes ses forces.

On voulut le mettre dehors, mais il écarta les assaillants et déclara qu'il ne sortirait pas sans avoir vu M. de Bellisle.

On lui rit au nez; il cria plus fort et voulut forcer la consigne, mais ce fut en vain et il allait être contraint de déguerpir, quand, se cramponnant après le chambranle, il s'écria d'une voix énergique:

— Ne me chassez pas! Je veux voir M. de Bellisle! il y va de la vie du roi.

Cette déclaration arrêta les valets, et un exempt plus hardi que les autres et frappé de l'accent de vérité et de candeur de cet homme, prit sur lui d'aller prévenir le lieutenant de police.

M. de Bellisle voulut d'abord qu'on jetât l'important à la porte; mais, sur les explications de l'exempt, il le reçut immédiatement dans son cabinet.

— Parlez, que voulez-vous? dit le lieutenant de police d'un ton sévère, et d'abord comment vous nommez-vous?

— Louis Laurent, répondit l'homme, et je viens vous révéler un affreux complot.

— Louis Laurent! mais je connais ce nom...

— Monseigneur, je suis le fiancé de Mlle Antoinette

Beleau, enlevée le jour de la fermeture de la foire Saint-Germain...

Le lieutenant de police crut que la prétendue révélation du frotteur n'avait été qu'un prétexte pour s'introduire auprès de lui et réveiller son activité endormie, et il s'emporta durement.

— Non, Monseigneur, je ne viens pas vous réclamer ma fiancée, je viens, je vous le répète, sauver le roi, et si vous refusez de m'entendre vous vous rendrez complice involontaire d'un grand crime.

L'homme pouvait se tromper, mais il était de bonne foi, cela était évident. M. de Bellisle en fut convaincu.

— Allons, parle, et songe à ce que tu vas dire.

On sait que Louis Laurent n'avait pu rentrer au château et qu'il fallait qu'il attendît qu'une vacance se produisit dans les rangs des serviteurs. En attendant cette occasion qui ne pouvait tarder, du reste, notre frotteur avait cherché du travail à Paris. Son aventure ou plutôt sa mésaventure l'avait mis en évidence et il avait parfaitement trouvé de l'occupation. Entre plusieurs maisons dont il devait entretenir les appartements se trouvait une de ces retraites discrètes construites pour les plaisirs des grands seigneurs et où le plaisir rencontrait un asile aussi charmant que sûr.

Or, le 24 août au matin, en travaillant dans cette petite maison, il avait entendu à travers une cloison en planches mal jointes le nom du roi prononcé à plusieurs

reprises par deux personnages dont il lui semblait connaître la voix.

Il prêta curieusement l'oreille et cette indiscrétion, qu'il aurait probablement payée de sa vie si elle avait été connue, lui avait fait connaître un épouvantable complot.

Parmi les bouquets qui, le soir même, devaient être présentés au roi à l'occasion de sa fête, un allait être imprégné d'un poison aussi violent que subtil, tellement que si le roi l'effleurait de son odorat, il devait tomber foudroyé.

Voltà ce que raconta le frotteur.

« Maître de cet horrible secret, ajoute M. Horace Raisson, à qui nous empruntons ce détail, le frotteur avait laissé sa besogne inachevée et, sans se donner le temps de quitter ses habits de travail, il était accouru à l'hôtel du lieutenant de police pour dévoiler la trame de cet effroyable forfait. »

Pour un autre, ce secret était la fortune. Mais Louis Laurent n'avait nullement songé aux avantages que pourrait lui procurer sa découverte. Il n'avait songé qu'au danger que courait le roi. Il ne s'était même pas dit qu'il pourrait demander pour récompense qu'on s'occupât de rechercher Antoinette.

— Et vous reconnaissez parfaitement à la voix ces deux seigneurs, car ce sont bien des gentilshommes.

— Des seigneurs de la cour, certainement, et ap-

A la dernière séance de l'Académie des sciences on s'entretenait beaucoup d'un résultat chimique obtenu par M. Gaudin, résultat qui peut amener une révolution dans le commerce et l'industrie des diamants et des pierres précieuses.

M. Gaudin parvient, à l'aide de ses combinaisons, à produire des masses cristallisées que l'on taille, auxquelles on donne toutes les formes, toutes les couleurs, qui ont une dureté extrême, rayent et coupent le verre. Il a produit un écrin rempli de diamants, de saphirs, d'émeraudes, de rubis, d'aigues-marines, produisant un merveilleux effet à la lumière. Ces diamants, ces pierres précieuses, peuvent être employés dans toutes les compositions ornementales de la joaillerie et de la bijouterie.

— Une invention américaine due à l'ingénieur Norton's vient de recevoir son application à Nantes. Un puits instantané a été creusé en 50 minutes sur le nouveau champ de course, lande de la Plée, en face des tribunes.

Afin de populariser cette précieuse invention les expériences de ce genre seront assez fréquentes désormais. La ville de Nantes doit être dimanche prochain encore le théâtre d'un creusement d'un puits instantané.

On sait, du reste, que les puits instantanés ont été d'une grande utilité, pendant la guerre d'Amérique et pendant l'expédition récente d'Abyssinie.

— On connaissait déjà le vol à la tire, à la roulotte, le vol au vent, qui consiste, de la part du voleur, séjournant sur un pont un jour de rafales, à laisser s'élever son chapeau graisseux et usé, lorsque le chapeau d'un passant de bonne mine exécute la même évolution. Les deux chapeaux roulant ensemble, le voleur, alerte, court et arrive le premier, fait main-basse sur le couvre-chef élégant, puis disparaît par l'issue prochaine du pont, et le tour est joué.

MM. les filous mettent maintenant au service de leurs petites affaires, les talents d'agrément dont la nature peut les avoir doués. C'est ainsi qu'est né le vol à la ventriloquie, dont voici un exemple assez curieux.

Un jeune homme vêtu d'élégante façon, descend d'un magnifique coupé, à la porte de M. V..., bijoutier du faubourg Saint-Germain. Il entre, demandant à voir des bijoux, fait un choix représentant 5,500 fr., et demande qu'on lui envoie à son adresse, au bout d'une heure, les objets et la facture acquittée.

M. V..., accompagné de son commis, arrive, l'heure écoulée, devant une maison de belle apparence, monte au premier et se trouve en face de son client.

« Donnez-moi les bijoux et la facture, dit ce dernier, je vais les montrer à ma mère. » Il entre dans le salon, ferme la porte, et le dialogue suivant arrive aux oreilles de M. V....

« Voici, chère mère, ce que vous m'avez demandé.

« C'est trop beau. N'as-tu rien acheté pour tes sœurs ? »

« Pardonnez-moi, mais je ne sais si ces bijoux seront de leur goût, et... »

« Appelle-les, qu'elles puissent en juger.

Le jeune homme rentre dans la salle où se trouvait le bijoutier :

« Ma mère est bien disposée, dit-il ; je veux qu'elle approuve mon choix, et surtout qu'elle paie. »

Puis il traverse l'antichambre, et gagne l'escalier. Une demi-heure s'écoule : les deux bijoutiers font du bruit pour éveiller l'attention de la mère. Rien. Ils entrebâillent la porte du salon, complètement vide, entrent, et visitent successivement toutes les chambres de l'appartement sans y trouver personne.

Ils descendent alors vers la concierge, qui leur dit :

« Ce monsieur vient de sortir ; il a loué l'appartement sans l'arrêter positivement, et m'a donné 20 francs de denier à Dieu. Je vous prendrais pour des tapissiers. »

Le tour était fait et le bijoutier volé.

L'audacieux filou avait imité la voix de femme âgée entendue par M. V... et son commis, qui se sont rendus immédiatement au commissariat pour y déposer leur plainte.

Chronique Locale et de l'Ouest.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS SUR LES DEUX CAMPS PRUSSIENS A LA BREILLE (1).

Dans les considérations historiques et archéologiques que nous avons publiées sur La Breille, et particulièrement sur deux ouvrages militaires dits : l'un, le *Camp des Prussiens*, l'autre, le *Retranchement du bois de la Girard*, nous n'avons voulu mettre en défaut la science de personne.

M. Godard-Faultrier, dont nous connaissons le mérite, a été le premier confident de nos critiques sur la dissertation de M. A. Bruas, insérée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou* ; il a fait lui-même insérer notre lettre dans ce répertoire.

Si nous avons contredit les opinions émises dans cette dissertation, comme celles qui ont été déduites à son sujet, c'est uniquement par amour de la science et de la vérité historique ; en archéologie, l'erreur est possible, alors surtout qu'on ne juge pas de *visu*, mais bien par conjectures, ainsi que l'a fait ici M. Godard.

Ceci posé, nous persistons à attribuer aux Prussiens de 1815 les deux ouvrages décrits dans notre étude du 12 mars dernier. Notre affirmation repose à cet égard sur une tradition fort accréditée, on le reconnaît, parce qu'elle est vraie et certaine.

Quand un général illustre, Lemoine (2), témoin de nos victoires et de nos revers ; quand un vieux curé de campagne, M. Millocheau, qui a subi les exigences de l'invasion, vous ont dit tristement, l'un et l'autre : *Tu vois ces talus, tu vois cette enceinte ? Les Prussiens les ont creusés ; ils ont campé là !*

Quand on a recueilli ces mots (1825), quand on a vu les lieux avec de pareils historiens, le doute n'est plus permis.

Ni la *Romanie* d'une bonne femme, ni la facétie des *six Prussiens et leur maréchal-des-logis* (3), ni les *mâts*, ni la *cabane*, ni même les *contes* du fermier Ribot sur les cajoleries prussiennes envers sa ménagère (il les rapporte en vrai grivois), ne sauraient détruire l'affirmation de MM. Lemoine et Millocheau.

Ce dernier nous a dit avoir logé au presbytère un officier prussien, qui lui laissa un sabre ; il nous l'a montré. Nous savons que cette arme a été vendue, il y a quelques années, parmi des ferrailles qui dépendaient de la succession de sa vieille gouvernante, morte octogénaire.

Notre contradicteur, M. A. Bruas, ajoute : « La Breille n'était pas un poste si important que les chefs de l'armée prussienne aient dû y concentrer tant de troupes : or, il y a encore dans les environs un retranchement appelé la *Redoute* ; il en existe un autre aussi dans les landes qui séparent La Breille de la route de Baugé ! Quelle origine faut-il leur donner ? »

Nous n'avons point visité spécialement ces ouvrages ; mais, en attendant les preuves archéologiques de M. A. Bruas, nous ne doutons pas de leur origine prussienne, d'après l'histoire contemporaine.

Les Prussiens recherchaient La Breille et ses déserts, non pour s'y défendre contre les populations, mais bien pour s'y reposer en sûreté. Ne l'oublions pas, à l'honneur de notre pays ; près de nos villes, aux abords de nos villages, le sol tremblait sous leurs pas.

Saumur n'a-t-il pas coupé ses vieux ponts pour leur fermer le passage de la Loire.....

PAUL RATOUIS.

Voici quel a été le mouvement de la population de Saumur en 1867 :

(1) *Écho* du 16 mai.

(2) Son nom est gravé sur l'Etoile, à Paris.

(3) C'étaient les fourrageurs chargés de réquérir l'approvisionnement de l'armée d'invasion.

Naissances.		254
Enfants légitimes	{ Garçons. 105 } { Filles ... 101 }	204
Enfants naturels	{ Garçons. 25 } { Filles ... 25 }	50
Ces naissances ont eu lieu :		
	Garçons.	Filles.
En janvier.....	11	9
février.....	10	8
mars.....	8	14
avril.....	9	8
mai.....	12	12
juin.....	18	8
juillet.....	12	11
août.....	15	11
septembre....	13	10
octobre.....	5	15
novembre....	6	12
décembre....	11	10
	128	126
		254

Il y a eu 2 naissances doubles, dont : 2 garçons, 2 filles.

Décès.		327
Hombres	{ Garçons..... 72 } { Hommes mariés . 67 }	162
	{ Veufs..... 23 }	
	{ Filles..... 75 }	327
Femmes	{ Femmes mariées. 70 }	165
	{ Veuves..... 20 }	

Ces décès ont eu lieu :		
	Hombres.	Femmes.
En janvier.....	16	17
février.....	14	14
mars.....	10	15
avril.....	11	12
mai.....	10	17
juin.....	14	12
juillet.....	10	8
août.....	18	10
septembre....	11	25
octobre.....	18	10
novembre....	12	11
décembre....	18	14
	162	165
		327

Morts-nés décédés avant la déclaration de naissance :

Garçons.....	11	26
Filles.....	15	

Décès militaires..... 4 sur un effectif moyen de 180 hommes.

Ces décès ont eu lieu aux âges suivants :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.
Au-dessous de 1 an.	22	18
De 1 à 5 ans..	6	4
5 à 10.....	4	0
10 à 15.....	5	7
15 à 20.....	5	4
20 à 25.....	15	6
25 à 30.....	7	8
30 à 35.....	6	10
35 à 40.....	6	1
40 à 45.....	6	8
45 à 50.....	5	0
50 à 55.....	10	6
55 à 60.....	15	9
60 à 65.....	8	12
65 à 70.....	16	26
70 à 75.....	17	17
75 à 80.....	9	16
80 à 85.....	4	7
85 à 90.....	1	5
90 à 95.....	1	1
95 à 100.....	0	1
	162	165
		327

Naissances..... 254

Décès..... 327

Excédant des décès sur les naissances..... 73

Mariages		105
Garçons et filles.....	84	105
Garçons et veuves.....	6	
Veufs et filles.....	15	
Veufs et veuves.....	2	

Sur les 240 conjoints, Ont pu signer..... (85 hommes. 64 femmes.) N'ont su signer..... (22 hommes. 41 femmes.) 210

Sur ces 105 mariages : Pas un n'a été précédé d'actes respectueux ; 1 a été contracté entre beau-frère et belle-sœur ; 1 entre cousine et cousin-germain ; 8 ont légitimé 11 enfants naturels existant avant le mariage.

Ces mariages ont eu lieu :			
Janvier.....	14	Août.....	9
Février.....	13	Septembre...	7
Mars.....	4	Octobre.....	4
Avril.....	6	Novembre....	11
Mai.....	8	Décembre....	0
Juin.....	15		
Juillet.....	14		105

Voici l'âge auquel ces mariages ont été contractés :

	Garçons.	Filles.
Au-dessous de 20 ans.....	0	18
De 20 à 25.....	18	40
25 à 30.....	36	26
30 à 35.....	20	5
35 à 40.....	11	5
40 à 50.....	4	3
50 à 60 et au-dessus..	1	0
	Veufs.	Veuves.
20 à 25.....	0	0
25 à 30.....	1	0
30 à 35.....	2	2
35 à 40.....	3	2
40 à 50.....	4	4
50 à 60.....	5	0
60 et au-dessus.....	0	0
	105	105

M. Delaunay nous prie d'insérer la lettre suivante pour clore le débat engagé :

« Saumur, le 18 mai 1868.

» Monsieur le Rédacteur,

» Cette lettre sera la dernière.

» La question alimentaire doit intéresser tous les hommes qui désirent sincèrement soulager les souffrances sociales.

» J'ai donné mon opinion, comme l'ont fait plusieurs de nos concitoyens.

» La discussion tournant à la personnalité, je me retire, avec la triste conviction que cette étude de la boucherie n'a jamais été sérieuse.

» Si j'ai été importun, veuillez, Monsieur, avec mes remerciements, recevoir mes excuses.

» Charles DELAUNAY. »

M. G. Bachmann, pianiste titulaire de S. A. I. M^{me} la grande duchesse Marie de Russie et professeur honoraire à l'Institut impérial Nicolas, sur les nombreuses sollicitations qui lui ont été faites, donnera, le lundi et le mardi de chaque semaine, des leçons de piano et orgue.

Les personnes qui désireraient s'adresser à lui pourront le faire demander hôtel de Londres, à Saumur.

Pendant les fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, M. G. Bachmann tiendra l'orgue de Nantilly.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Des nouvelles du Japon, le 26 mars, publiées par le *Moniteur*, portent que toutes les satisfactions demandées pour le massacre des matelots français ont été accordées, et qu'elles comprenaient la condamnation à mort de vingt officiers et soldats qui ont ordonné ou exécuté le massacre, et le paiement d'une indemnité de 150,000 piastres aux familles des victimes et la présentation d'excuses par le représentant du Mikado.

Onze coupables ont été exécutés le 16 mars.

Le capitaine Dupetit-Thouars a arrêté l'exécution des neuf autres, déclarant la satisfaction suffisante.

Le ministre de France, sur une invitation, est allé à Kioto, où il a été reçu par le Mikado. Le ministre d'Angleterre l'a accompagné.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Judi, 21 mai, le Pied de mouton, grande féerie en 5 actes et 21 tableaux, de la Porte-St-Martin, par MM. Cognard frères et Cremieux, musique de Mangeant et Artus; — 21 décors nouveaux, — les hommes de feu, — costumes nouveaux;

Avec les concours des quatre sœurs ROUSSET, premières danseuses du Théâtre impérial lyrique de Paris et des principaux théâtres d'Italie. Bureaux à 7 heures. — Rideau à 8 heures.

Sommaire de l'ILLUSTRATION, du 16 mai.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les fêtes d'Orléans. — Légendes villageoises : le tisserand, le tailleur et le berger, nouvelle (suite), par André Léo. — Les théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Les fêtes de Florence. — La première communion du Prince Impérial. — Les excentriques de la Révolution :

le patriote Palloy. — Salon de 1868. II. — Tableau reproduit par l'Illustration : Mascaron entouré de fleurs et de raisins. — Le bélier-garde-côte cuirassé le Cerbere. — M. de Cormenin. — L'expédition anglaise en Abyssinie (suite), par M. Richard Cortambert.

Gravures : Les fêtes d'Orléans (4 gravures). — Italie : Fêtes en l'honneur du mariage du prince Humbert et de la princesse Marguerite de Gènes : feu d'artifice tiré sur l'Arno, à Florence. — La première communion du Prince Impérial, dans la chapelle des Tuileries. — Salon de 1868 : Mascaron, fleurs et fruits, tableau de M. Bruyas. — Brest : mise à l'eau du garde-côte cuirassé le Cerbere. — M. de Cormenin. — Expédition d'Abyssinie (2 gravures). — Fac-simile d'une lettre autographe du roi Théodoros à M. Lejan, consul de France à Massamah. — Rébus.

La librairie Dentu met en vente dans sa collection à 3 fr. le second et dernier volume de la Rue de Jérusalem, par Paul Féval. Il y avait longtemps que la curiosité publique n'avait été si vivement excitée par un roman, et il faut remonter aux plus grands succès d'Eugène Sue et de Paul Féval lui-même, pour retrouver un pareil empressement; on doit dire que jamais roman n'a mieux mérité sa vogue. Dans cette œuvre étrange, bandits et gentilshommes se mêlent et se coudoient si naturellement,

que cela semble partout vraisemblable. D'adorables figures de femmes apparaissent dans le terrible comique de ce drame. On l'a dit dès le début et l'on ne s'est pas trompé, la Rue de Jérusalem (troisième série des Habits noirs), est le chef-d'œuvre de l'auteur des Mystères de Londres et du Fils du Diable.

ABEL PILON,

Éditeur-Libraire, rue de Fleurus, à Paris.

Fourniture immédiate et franco de tous les articles du Catalogue payables 5 fr. par mois pour chaque centaine de francs d'acquisition.

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET ATLAS.

OUVRAGES EXTRAITS DU CATALOGUE :

- HISTOIRE POPULAIRE DE LA FRANCE, 8 vol. avec gravures. 60
HISTOIRE DES FRANÇAIS, par Lavallée, 6 vol. in-8. 48
» ANCIENNE, de Rollin, 7 vol. avec cartes. 70
» D'ANGLETERRE, par Macaulay, 7 vol. . . . 35
» DES DEUX RESTAURATIONS, Vaulabelle. 40
AUGUSTIN THIERRY, œuvres, 5 vol. in-8 30
LE TOUR DU MONDE, voyages illustrés à 13 fr. le vol.
MALTE-BRUN, géographie avec cartes et gravures, 8 vol. 60
RAGUSE, mémoires de 1790 à 1842, 9 vol. . . . 54
ATLAS historique de Lesage, relié. 75
« HOUZÉ, 101 cartes et 101 planches. 80
» VUILLEMAIN, universel 50
» des départements français. . . 50

Marché de Saumur du 16 mai.

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Froment (1h. 77 k.), 2e qualité (74 k.), Seigle, Orge, Avoine (entrée), Fèves, Pois blancs, rouges, Cire jaune, Huile de noix, de chenevis, de lin.

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Coteaux de Saumur, 1867, 1er qualité, Id., Ord., Saint-Léger, Le Puy-N.-D., La Vienne.

ROUGES (3).

Table with 4 columns: Item, Price, Item, Price. Includes Souzay, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigny, Chinon.

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. LEROUX, notaire.

A VENDRE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, rue Basse-St-Pierre. Occupées l'une par M. Baudry, l'autre par M. Audusson. S'adresser à M. PINEAU, receveur municipal, ou à M. LEROUX, notaire.

Etude de M. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE, UNE MAISON

sise rue des Saulaies, prairie d'Offard, et jardin planté de 500 pieds d'arbres à fruits, contenant environ 85 ares. Le tout en un seul tenant, reufermé d'une haie vive, joignant au couchant les héritiers de M. Lambert, au levant la corderie.

Il y aura facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter, à M. BRETONNEAU, maire de Vernoux-en-Gâtines (Deux-Sèvres), ou à M. EPOUDRY, marchand de bois à Brézé. (193)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange.

A VENDRE DEUX MAISONS SE JOIGNANT,

Situées rue Saint-Jean, n° 48.

A VENDRE JOLIE PETITE MAISON

Avec cour, écurie, remise, vastes servitudes, grand et beau jardin, le tout enclos de murs et d'une superficie de 22 ares.

La propriété est située à 18 kilomètres de Saumur. S'adresser, pour les renseignements, à M. LE BLAYE, notaire à Saumur. (195)

A VENDRE

Très-beaux COTRETS, chêne de 18 sèves, longueur un mètre soixante-quinze, A 75 francs rendus à Saumur; A 60 francs pris sur place. S'adresser au garde de Chozé, commune de Cizay. (224)

A VENDRE

BONS COTRETS et BONNES BOURRÉES, livrés à domicile. S'adresser à M. POIROU, marchand de bois à Saint-Florent. (120)

A CÉDER

POUR CAUSE DE DÉCÈS, UNE

EXCELLENTE BOULANGERIE

Au centre de la ville de Saumur. Belle clientèle. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON

Située rue Courcouronne, n° 6, à Saumur. S'adresser à M. MORICET, LÉON, négociant, sur les Ponts. (149)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, LA MAISON

DE MARCONNAY

Située commune de Parnay, près Saumur,

Sur le bord de la route départementale de Saumur à Limoges.

Comprenant bâtiments d'habitation et servitudes, terrasse, serre, jardin et charmilles.

Trois voitures publiques passant tous les jours par cette propriété en rendent les communications faciles avec Saumur.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M. V. BECQUET, propriétaire à Parnay, et à M. DUPUY, notaire à Montsoreau. (208)

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Par suite du décès de M. DOUSSAIN, titulaire, UNE TRÈS-BONNE

ÉTUDE D'HUISSIER

Au chef-lieu de l'arrondissement de Cholet.

Il sera accordé toutes facilités pour le paiement.

S'adresser à M. PELLETIER, avoué-licencié à Cholet. (179)

A LOUER

DE SUITE,

MAISON ET JARDIN

Levée d'Enceinte, n° 35.

S'adresser à M. veuve VINCENT qui l'habite. (218)

A CÉDER

UN FONDS DE CAFÉ

Avec billard et ses accessoires, Dans un bon quartier de la ville. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

SECOND ETAGE, comprenant sept pièces, rue Beaurepaire.

S'adresser à M. MONNEREAU, négociant. (200)



LE PHÉNIX

COMPAGNIE ANONYME

ASSURANCES A PRIMES FIXES SUR LA VIE

(Ordonnances des 9 juin 1844, 25 janvier 1846).

Extrait du Moniteur universel du 3 avril 1868.

L'Assemblée générale des Actionnaires de la Compagnie française d'Assurances sur la Vie le Phénix, convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie, le 2 Avril courant, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffitte (ancienne rue de Provence, n° 40).

L'Assemblée, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et du Comité des censeurs, a examiné les comptes pour l'année 1867 et arrêté comme suit la répartition des bénéfices résultant du cinquième inventaire annuel :

- 1° Augmentation de réserves ;
2° Dividende des Actionnaires : 11 0/0 du capital versé ;
3° Participation des Assurés calculée sur le montant des primes versées ; Assurances pour la vie entière 4,20 0/0
Assurances mixtes 5,40 0/0

Le Phénix est la seule des anciennes Compagnies qui fasse jouir annuellement ses Assurés de la participation.

Les résultats excellents et soutenus de cette participation, qui déjà en 1865 et en 1866 avaient procuré aux Assurés les mêmes répartitions que celles ci-dessus pour 1867, ont particulièrement frappé l'Assemblée, qui, avant de se séparer, a voté des remerciements au Conseil d'administration et au Directeur, sur la situation prospère de la Compagnie.

Renseignements tous les jours à l'Administration, à Paris, rue de Lafayette, au coin de la rue Laffitte (ancienne rue de Provence, 40), Ou chez l'Agent général de la Compagnie, M. PINEAU-MORICET, à Saumur, et, au besoin, à M. DUFOUR, huissier, sous-agent. (225)

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 16 MAI (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 18 MAI (Dernier cours, Hausse, Baisse). Includes items like 3 pour cent 1862, 4 1/2 pour cent 1852, Obligations du Trésor, Banque de France, Crédit Foncier, etc.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table with columns: Item, Price, Item, Price. Includes Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, Ovest, Midi, Est.

Saumur, P. GODET, imprimeur.